



Assurance de benevole non adhérent

Par **cocobervg**, le **10/11/2013** à **13:34**

dans une association(danse) si je prends des bénévoles non adhérents sont ils couvert dans l'assurance en cas de problèmes ou bien si leurs assurance personnelles suffit en cas d'accident lors d'une prestations. y a t'il besoin de leur certificat médical.?

Par **youris**, le **10/11/2013** à **13:56**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **cocobervg**, le **10/11/2013** à **20:36**

bonsoir,

il est certain que j'aurai du m'adresser sur le site plus poliment et je m'en excuse mais je n'ai pas encore l'habitude de me servir de l'ordi et ça ne m'ai pas venu à l'esprit encore pardon .
Merci de votre compréhension